

Réunion extraordinaire CSE de Takeaway Express France 12 -mai 2022

Membres élus présents :

- Jerémy Graça - Titulaire (FO)
- Ludovic Rioux – Titulaire (CGT)
- Abdelaziz Yahia - Titulaire (FO)
- Olivier Brunet – Titulaire (FO)
- Ahmed Ben Rebai – Titulaire (CGT)
- Taha Raghine – Suppléant (FO)
- Ange Malabous – Titulaire (CGT)
- Baassou Walid – Titulaire (FO)
- Anis Krouna – Suppléant (FO)
- Mohamed Amine El Medjaji – Titulaire (FO)
- Mohamed GAYE – Représentant Syndical (FO)

Présence spécial : Responsable santé et sécurité Hugo Caillard et de l'inspecteur du travail des transports Stéphane Houparmarztmian

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU CSE

1. Information sur la démission de Mouhamadou Thiam de son poste de secrétaire du CSE
2. Nomination du secrétaire de séance
3. Nomination du nouveau secrétaire du CSE, du secrétaire adjoint, du trésorier adjoint
4. Informations complètes sur l'accident survenu à Rennes 2022, les dégâts corporels
5. Information sur l'accompagnement du livreur et enquête de l'accident
6. Versement des budgets du CSE et ouverture des comptes bancaires
7. Consultation du registre unique du personnel

Introduction de Laurence Crevel :

Présentation de l'ordre du jour :

- Information sur la démission de Mouhamadou Thiam de son poste de secrétaire du CSE

Madame Crevel informe aux élus que Mouhamadou a envoyé un mail de démission le 9 mai.

Elle précise qu'on doit élire un nouveau secrétaire, mais qu'on doit tout d'abord nommer un secrétaire de séance.

- Nomination du secrétaire de séance

Jérémy Graça propose sa candidature.

Unanimité pour le vote pour.

Jérémy Graça souligne qu'il y a eu deux accidents du travail et pas un seul comme écrit dans l'ordre du jour.

Madame Crevel dit qu'on va aussi aborder l'accident de Paulin.

- Nomination du nouveau secrétaire, secrétaire adjoint, trésorier adjoint

Madame Crevel insiste sur le fait que la demande a été formulée par la délégation Force Ouvrière, et que le règlement intérieur n'existe pas cela ne la dérange pas.

Jérémy Graça pour la nomination du nouveau secrétaire suggère Alassane SY une demande des élus FO.

Vote pour par décision majoritaire des élus FO, les élus CGT vote contre.

Nouveau secrétaire Alassane SY.

Ludovic Rioux délégué syndical CGT explique son choix en rétorquant :

« La gestion du CSE nous a pas satisfaite pendant ce mois et demi, je ne vois pas la nécessité de voter pour on verra ce qui se passe » dans le futur.

Secrétaire adjoint Jérémy Graça DS FO propose Mohamed Amine El Medjaji.

Vote pour majoritaire des élus FO, les élus CGT vote contre.

Mohamed Amine El Medjaji nouveau secrétaire adjoint

Ludovic Rioux donne de nouveau les raisons du choix de voter contre de la CGT :

« Même chose, Rien de personnel, la manière dont le CSE a été géré nous a pas

convaincu... FO à la majorité nous verrons ces prochains jours par rapport à l'accord le règlement intérieur n'a pas été mis à l'ordre du jour on espère qu'il le sera le 18 mai à la prochaine réunion ... je trouve ça dommage que le RI n'a pas encore été établi.

Jérémy répond que l'ordre du jour est entre le secrétaire et la présidente.

Désignation du trésorier adjoint Jérémy Graca se propose pour ce rôle.

Vote pour majoritaire des élus FO, les élus CGT vote contre.

Jérémy Graca nouveau trésorier adjoint.

Discours de Jérémy Graca :

Madame la présidente,

Je vais répondre aux messages que vous m'avez envoyé tout d'abord je tiens à confirmer mes propos vous avez bien fait preuve de négligence qu'ils s'agissent des élus et des salariés qui ont subis des accidents de travail à tel point qu'aujourd'hui l'un d'eux parle de suicide et de démission qu'aucune démarche n'a été fait dans les règles. J'avais prévenu la direction de bien suivre les personnes ayant eus des accidents mais vous ne le faites pas premier point. OUI dès que j'ai appris le premier accident, je vous ai envoyé un message pour faire une demande de réunion extraordinaire vous êtes la présidente du CSE donc c'est à vous que je m'adresse. Ayant appris que vous étiez en congés par Mehdi Terrak j'ai envoyé les mails dans l'adresse qu'il m'a indiqué concernant le premier accident précisant l'importance d'accompagner le salarié correctement, ce qui n'est manifestement pas le cas, et ne me dites pas que précédemment vous m'avez précisé de parler dans le mail de la direction, en outre c'est faux. Celui-ci m'a précisé que vous reveniez le lundi 9 mai pour discuter de la réunion extraordinaire. J'ai attendu toute la journée aucun message de votre part et vous me parlez de dialogue social et je ne vais pas revenir sur les nombreux messages auxquels vous ne répondez pas.

C'est pourquoi je vous ai relancé pour la réunion avec la signature de mes camarades élus FO de nouveau aucune réponse monnaie courante chez vous mais c'est vrai quand un livreur fait un accident à Just Eat pour la direction ce n'est rien vous n'avertissez personne, ET vous osez dire votre priorité c'est de protéger les livreurs.

J'ai appris le second accident le soir comme vous le dites je n'étais pas censé travailler d'ailleurs même pendant le premier accident pourtant je me suis permis de me renseigner sur les raisons de l'accident avoir des informations j'ai appelé les dispatchers qui m'ont expliqué la version qu'ils ont eu de la part d'un livreur et ont seulement souhaité bon courage aux livreurs.

J'ai appelé deux fois le responsable santé et sécurité et envoyer un sms sans réponse avant de vous écrire. Vous me félicitez de savoir avant vous les accidents vous devriez être plutôt inquiet cela prouve le manque de confiance des salariés envers l'organisation de Just Eat et travailler en accord.

Vous êtes adepte des entraves depuis le début de la mise en place du CSE nous avons notamment écrit une résolution du CSE dont on va vous transmettre les documents signer par les élus ou on relève toutes les anomalies du CSE.

Enfin quand on parle de dialogue social, on n'impose pas les ordres du jour sans consulter les élus à l'initiative de la demande de réunion extraordinaire et signer par la majorité.

Jérémy Graca se demande comment le deuxième accident a été géré.

Madame Crevel dit qu'elle était en congés jusqu'au 9 mai,

Jérémy répond qu'il le sait c'est pourquoi il a parlé à Mehdi Terrak et qu'il a attendu le retour de madame Crevel mais qu'il a jamais eu de réponse de sa part le 9 mai, c'est un fait.

Jérémy Graca insiste sur le fait d'accompagner les salariés correctement.

Jérémy Graca dit qu'au niveau des accidents de travail qu'il a remarqué énormément de problèmes dans les démarches administratives.

Il précise que les déclarations d'accident de travail sont à peu près faites correctement mais que l'attestation de salaire est donnée en retard que la CPAM l'explique au salarié et qu'ils ne peuvent traiter son dossier sans cet élément. Cela est handicapant parce que le salarié ne peut pas toucher ces indemnités journalières, il ajoute que pour la plupart des accidents de travail, il y a eu des contestations de la part de la société Just Eat et que ces salariés dans un formulaire doivent décrire dans un formulaire l'accident qu'ils ont subis et qu'ils ne sont pas rémunérés dans les mois suivants.

Il dit que quand il y a des enquêtes le salarié doit être rémunéré en arrêt maladie non professionnel 90 % du salaire brut pour ne pas avoir des problèmes d'ordre financier.

Il espère que les démarches au niveau des AT dans le futur soient effectuées de manière correcte du point de vue administratif et matériel.

Documents concernant la résolution et les accidents donnés à la présidente.

Laurence Crevel répond qu'il y a eu une première réunion avec Cédric Sever, le but étant de nous présenter comme on le sait il est en Belgique, elle répond oui techniquement elle est présidente du CSE mais elle n'est pas présidente de la société, elle n'est pas directrice générale de Just Eat mais directrice des ressources humaines.

Elle précise qu'elle a une délégation de pouvoir, Cédric étant à l'étranger il ne bénéficie pas de délégation de pouvoir, c'est juridique faut vivre avec. Elle parle de quand elle a présentée Cédric Séver le 31 mars, elle a dit qu'elle a proposé une adresse mail de scoober directeur qu'elle a inclut le responsable sécurité à cet email.

Elle précise que Hugo le nouveau responsable santé et sécurité reçoit ses e-mails, malgré cela elle dit que Jérémy Graca continue à lui envoyer des e-mails. Elle répond qu'il ne faut pas s'étonner qu'il y soit un délai de réponse derrière, elle précise que même si elle était en congés elle a transmis mon mail à la direction pour que Jérémy Graca est un retour rapide.

Sur la communication générale concernant les accidents, Laurence Crevel maintient que le ds FO a demandé des informations sur les accidents quasiment 2 heures après les accidents, et dit qu'elle a des horaires de bureau qu'elle est en forfaits jours , qu'elle ne serait pas au courant d'un accident à 23h que c'est peut être un process à améliorer, de voir comment être au courant plus rapidement. Qu'il faut aussi comprendre que c'est comme cela que fonctionne une entreprise que encore une fois le DS FO reproche pleins de trucs, qu'elle sait qu'hier on a rencontré Hugo Caillard qu'on a convenu d'un certain cadre d'information , qu'il faut prendre en compte la réalité d'une entreprise , que le DS FO dit que c'est inquiétant que la direction soit au courant après, puis demande au DS FO s'il a déjà fait une déclaration d'accident de travail, ce dernier répond oui. Il y a un certain nombre d'informations à donner que les dispatchers n'ont pas toutes les informations donc il doit rappeler le livreur, la drh rappelle qu'ils ont 48 heures pour faire la déclaration. Le DS fo rappelle que l'attestation de salaire n'a pas été envoyée 10 jours après. La DRH dit l'attestation de salaire doit passer en DSN. La direction est informée par les dispatchers pour les accidents de travail pour bénéficier des détails de l'accident.

La présidente parle d'échange d'information entre la direction et les syndicats pour les accidents.

Intervention d'Hugo Caillard concernant l'accident, il parle des deux accidents qui se sont produits à RENNES. Il répond qu'on transmet énormément d'information et qu'on parle des dysfonctionnements ce qui est normal. Il a fait un état des lieux, il admet que la société est loin d'être au point sur certain process. Il dit qu'on a des informations qu'on n'a pas notamment quand le salarié parle de suicide, il a dit le but est d'échanger et de voir la meilleure solution à adopter. Il aurait contacté le salarié s'il avait toutes les informations. Il dit qu'il a contacté Paulin, il y a eu un long échange concernant l'accident les dégâts matériels et son ressenti ils ont essayés de l'accompagner selon Hugo, le fait que le DS FO dit qu'ils ne l'ont pas accompagné est un mot fort selon celui-ci.

Jérémy Graca répond qu'il dit cela parce qu'il a été bombardé de message

comme Hugo l'a dit il lui a montré les factures et autres pour le remboursé le total des dégâts son vélo l'ayant couté 250 euros malgré cela les dc lui ont à nouveau demandé les documents et le livreur a été obligé à faire les démarches tout seul concernant tous les autres points. Le livreur a été en colère.

Intervention de Ludovic de la CGT : Il pense qu'il faut aussi aborder l'accident de Paulin.

La présidente du CSE ajoute qu'on ne va pas faire de réunion extraordinaire du CSE à chaque accident. Elle dit sinon on loue la salle tous les jours et c'est bon c'est triste à dire, répliqua Madame Crevel, malheureusement c'est la réalité, elle ajouta qu'on a 800 coursiers qu'il y a énormément d'accident et qu'il faut se mettre d'accord sur les types d'accidents, elle dit que l'accident de Paulin il est revenu au bout de 5 jours.

Hugo Caillard dit qu'il considère de Paulin comme grave mais que oui il est revenu 5 jours après, et parle de définir un seuil comme Laurence Crevel concernant les accidents.

Ludovic Rioux ajoute que s'il faut définir un seuil que la direction doit parler sur ce sujet avec le secrétaire il faut discuter de tous les éléments des accidents de travail que les élus n'ont pas il dit qu'il faut la liste des accidents que cela pourrait être définit lors d'une prochaine réunion qu'il entend ce que dit la DRH et monsieur Caillard de dire que l'accident est grave puis plus finalement que c'est catastrophique d'en arriver là.

La présidente dit qu'il n'y a pas de problème on peut faire des réunions sur tous les accidents mais elle ajoute dans ce cas on va passer notre temps en réunion chose pour laquelle la CGT se plaignait.

Ludovic Rioux ajoute c'est pourquoi faut des éléments objectifs pour que l'on décide des réunions.

Jérémy Graca répond qu'il a demandé une première réunion concernant Paulin elle était en vacances donc pas été traité et qu'il y a eu l'accident de Bilal plus grave et qu'il faut aborder les deux accidents.

La DRH dit que l'attestation de salaire passe par la DSN y a pas de retard , parfois la CPAM il y a un problème dans leur système informatique elle dit et qu'ils ne reçoivent pas tous les éléments qu'elle ne sait pas pourquoi mais que la faute vient de la CPAM .La DRH dit qu'on pense qu'ils sont très très mauvais très très méchants mais les attestations salaires sont envoyés pour la drh.

La drh répond au DS FO concernant les contestations des accidents de travail elle dit qu'il y émette des réserves quand ils ont un doute sur le caractère professionnel de l'accident. La présidente dit que c'est assez rare en réalité.

Jérémy dit qu'il aimerait avoir des chiffres et la drh demande à quoi ça servirait et c'est dans quel but.

L'inspecteur répond au DS FO que cela n'a pas de conséquence sur leur rémunération.

Jérémy Graca ajoute qu'il y a des personnes qui ont eu des accidents de travail qui n'ont pas été rémunérés.

Il ajoute que la CPAM dit souvent que le problème vient de Just Eat.

La DRH dit qu'elle a noté tous les points. Elle propose une discussion sur la santé et sécurité avec le secrétaire et le responsable santé et sécurité.

Ludovic Rioux intervient il dit que tout doit se dire en CSE et non en dehors et que dans le calendrier des réunions que celui du 18 mai portait sur la santé et la sécurité et que dans l'ordre du jour il y a plusieurs questions sur les éléments santé et sécurité.

Hugo dit que c'est important de travailler ensemble, mais que le 18 mai il est à Amsterdam toute la semaine prochaine qu'il sera en visio après c'est aux élus de voir si cela leur convient, s'il a des éléments complémentaires il les présentera.

- Informations complètes sur l'accident survenu à Rennes 2022, les dégâts corporels

Hugo dit les détails de l'accident ; il aurait eu lieu sans avoir de certitude à 20h 30 9 mai rue du maréchal FOCH à Rennes. Après de nouveau élément il aurait eu lieu quai Emile Zola. Le livreur circulait sur une voie de vélos bus il aurait percuté un plot en béton dans une zone de travaux, qui aurait entraîné sa chute suite à un rétrécissement de chaussée le bus arrivant derrière lui aurait écrasé le pied. Il a été pris en charge assez rapidement, il est resté sur le site assez longtemps, Hugo a eu contact avec UNE compagnie de bus il y a eu des ralentissements importants pendant un long moment.

Il a été pris en charge assez longtemps, après une fois à l'hôpital de Rennes il a subi une opération avec une broche pas d'autres détails concernant sa blessure. Il serait en observation, des éléments qu'Hugo essaye de récupérer dans son enquête. Des éléments complémentaires avec des photos prises par le capitaine sur place, avec les plots du béton avec les détails de l'accident.

Concernant l'enquête, Hugo dit qu'il a reçu un message de Jérémy Graça dans la nuit. Mardi, le lendemain il a essayé de prendre tous les informations afin de commencer l'enquête, les informations ont été remontées par les liveops qui ont utilisé saleforces un logiciel permettant de donner les informations, avoir un suivi.

Hugo a essayé de contacter le livreur qui était en salle d'opérations, ils se sont écrits par message, Hugo a remonté l'information auprès des drivers coordinateurs et de la direction. Les DC étaient déjà au courant et ont essayé de contacter Bilal cela est la matinée du 10 mai.

L'après-midi, Hugo a eu un retour de son père qui a expliqué la situation, en disant que son fils sortait du bloc opératoire. Il avait des brochures et ainsi de suite, il n'a pas voulu entrer dans les détails pour demander exactement ce qui s'est passé parce que le père était choqué. Il a expliqué les premiers éléments rapidement. Hugo a essayé de rentrer en contact avec l'hôtel de police pour avoir des informations complémentaires, ces derniers n'étant pas très coopératifs selon Hugo parce qu'il y a une enquête en interne.

Son père a fourni une adresse mail pour avoir un rapport de l'accident. Hugo a réussi à contacter la société Kéolis qui n'avait aucun élément sur l'accident. Ils ont rappelé après pour dire qu'il y avait des témoins de la prise en charge et un contact de la société brest go Hugo doit avoir le témoignage du chauffeur du bus dans l'après-midi. Ils ont missionné le capitaine pour avoir des éléments complémentaires sur le site de l'accident.

Hugo rappelle la nécessité d'aller voir Bilal pour avoir des éléments. L'idéal pour Hugo c'est d'avoir la collaboration entre les élus CSE et lui-même pour l'enquête.

Sur les prochaines enquêtes, celui de Limoges Hugo a fourni un support d'analyse pour les élus un tram d'accidentologie, un travail sur le process, sur la communication.

Intervention de l'inspecteur du Travail, il souligne que l'instance a des difficultés dans son fonctionnement c'est pour cela qu'il est présent. Il ajoute que le sujet est fondamental. Il commence par dire que les livreurs dans notre secteur de métier surtout ceux qui sont en auto entreprise s'il y a un accident, ils ne sont pas déclarés ils n'apparaissent pas dans les statistiques, le fait qu'on soit salarié est un énorme progrès selon l'inspecteur. Et les livreurs de Just Eat bénéficient de toutes les protections dus au salariat et notamment sur les actions des risques professionnels.

Ici est un lieu très important sur la prévention des risques, il dit qu'il y a eu beaucoup de choses qui ont été dites et qu'il n'a pas voulu intervenir.

Il est important pour lui que le CSE fonctionne et qu'il y est la mise en place de la CSSCT, cela lui paraît fondamentale qu'on puisse faire la formation en tant qu'élu. Il ne sait pas où cela en est, il répond évidemment il y a l'expérience du salarié sur le terrain mais qu'il y a une manière de penser sur les accidents afin de faire de bonne analyse et éviter de faire des analyses subjectifs. S'il y a eu des erreurs qu'est qui a fait qu'il y a eu des erreurs dans l'organisation. Il dit que cela n'a rien avoir avec une sanction disciplinaire où là on chercherait à voir où est la faute du

salarié. Il peut avoir une erreur mais il faut réfléchir sur l'organisation si cela a pu causer des erreurs, cela est entre nos mains.

Il dit que cela est en effet très important par commencer par l'information, quand il y a un accident il dit qu'on est isolé il n'y a pas de témoins d'où le fait qu'il y ait des réserves sur les accidents. Il dit qu'il y a certaines obligations qui pèsent sur l'employeur, il est garant de notre sécurité c'est pourquoi il doit faire un travail d'évaluation, et son travail de prévention.

D'abord l'évaluation des risques a pour principal objectif que l'accident n'arrive pas, et ne pas réitérer ce genre d'expérience. Quand ça arrive l'accident, l'information doit arriver vers la direction puis vers le CSE il rappelle que les textes de loi le dit. L'inspecteur dit se méfier de la typologie des accidents de travail qu'il a entendu tout à l'heure le texte dit ce qui sont grave et qui auraient pu l'être. Il dit aussi qu'il comprend bien qu'on ne peut pas se réunir tout le temps pour des accidents, il y a simplement un réglage à faire et par rapport aux statistiques qu'ils doivent bien gérer les typologies POUR Savoir comment le traiter. Il explique qu'on ne peut pas dire qu'il y a des accidents qu'on ne peut pas traiter.

Il dit qu'il y a des presque accidents qui peuvent souligner d'un dysfonctionnement dans l'organisation. Il réaffirme que l'information concernant les accidents du travail est important que d'abord la direction doit faire immédiatement les déclarations d'accident du travail que le DS FO doit accepter le fait que l'employeur peut y émettre des réserves. Il dit qu'ils sont obligés de déclarer l'accident peu importe ce qu'il en pense. Mais qu'ils ont le droit d'exercer leur pouvoir de réserve. Après il dit que cela appartient à la CPAM de mener une enquête, la direction doit aider les salariés pour les soins.

Jérémy GRACA dit qu'il y a des salariés pendant 1 2 3 mois 1 an qui n'ont pas été rémunérées de leur accident c'est pourquoi ils se posent des questions.

Est-ce la CPAM ou l'employeur qui est fautif ? L'inspecteur valide que ce n'est pas normal et que cela cause un préjudice au salarié.

Pour l'inspecteur cela n'a pas de rapport avec les réserves, il dit qu'il travaille souvent avec la RATP pour exemple, qui est une caisse à part, ils disent quand il y a des réserves c'est la CPAM qui s'opposent et non l'employeur, et le salarié doit contester après il y a une décision pris par la CPAM et non l'employeur avec un recours. Concernant l'attestation de salaire, l'inspecteur dit c'est normal y a un enjeu avec des frais de réparation il rétorque que cela doit être fluide il s'agit d'une organisation administrative.

Il y a une obligation d'enquête on a le choix entre la faire nous souhaitons faire l'enquête ou nous nous contentons des éléments de l'employeur.

Il doit avoir un travail en commun entre la direction et le CSE concernant les accidents.

On doit faire l'enquête et faire une évaluation des risques. L'inspecteur pense qu'on doit s'intéresser au minimum aux accidents.

Il pense que c'est important d'être formé et être

Informé par la direction.

Sur les questions de suivi, ce qui est important, notamment sur les paroles des victimes dites aux membres du CSE dont des tendances suicidaires, qu'il faut faire attention à la divulgation d'information qu'il doit se faire en accord avec la personne. Il dit que les personnes peuvent être opposées à la divulgation de certains propos émis.

Si on y est autorisé faut le faire c'est comme s'il y avait une double violence qui peut avoir un impact sur les collègues.

Il y a eu un retentissement psychologique mais il faut prendre en compte que l'accident n'est pas passé sous silence. Qu'il y a La direction et le CSE qui a pris en compte l'accident même si l'organisation n'est pas parfaite.

Intervention de Ludovic Rioux : une information qui n'est pas en lien avec l'accident, le DS CGT ajoute aujourd'hui on n'a pas accès au bilan social de la boîte, quand on regarde la BDESE on a le nombre d'accidents de travail, le nombre entraînant à l'arrêt avec un découpage par mois, on a le taux de cotisations encaissé par AT, on n'a pas la durée médiane, ni le temps d'incapacité des salariés, on n'a pas un découpage selon l'établissement, c'est pleins d'éléments qu'on ne dispose pas, il dit que cela va se régler avec la mise en place de la CSSCT, c'est pour ça que l'inspecteur est venu selon lui. C'est une priorité pour les salariés et ça doit l'être aussi pour la direction pour le DS CGT MAIS PEUT être pas au niveau des attentes et des conséquences que cela entraîne. L'un des mécontentements des élus CGT IL VIENT AUSSI DU FAITE QU ON A EU UN CSE SUR UN AT le 31 mars ILS ONT FAIT DES PRECONISATION concernant les questions de formations et du matériel et qu'ils ont l'impression qu'il n'y a pas de gros changements du côté de la direction de la mise en place des instances. On se voit aujourd'hui dit-il et qu'ils espèrent qu'on se revoit bientôt pour les mêmes questions d'accidents de travail, il ajoute que rien est fait pour cela ne se reproduise pas de nouveau et qu'il n'y a aucune évolution. Il ajoute que s'il y a encore eu aucun accident mortel dans la société c'est une question de chance. Il redit aussi les paroles de l'inspecteur du travail ou les accidents ne sont pas déclarées pour les autos entrepreneurs et ou on apprend les décès à la presse. Pour le DS CGT ils seraient regrettables que cela arrive à Just Eat.

Il dit que les moyens ne sont pas mis en œuvre pour que les accidents ne

reproduisent pas.

Il dit que les choses dites pour ces accidents ne sont pas dans le vide sachant qu'il y a déjà eu plus d'une centaine d'accident entre janvier et mars alors que les effectifs baissent, ajoute Ludovic Rioux.

La présidente répond qu'elle n'est pas d'accord avec Ludovic Rioux. Elle réplique, que depuis plus d'un an ils ont un responsable santé et sécurité qui n'était pas Hugo avant qui travaille sur tous ces sujets, un exemple de mesure l'analyse des accidents qui a permis de démontrer que le port du casque était obligatoire et une mesure qui a limité les dégâts pour les accidents. Elle ajoute qu'il y a eu plein d'autres mesures et qu'il y en a eu pleins d'autres, elle dit Hugo prend la relève et regarde sur les mesures à prendre la dessus, elle dit qu'elle n'est pas tout à fait d'accord avec l'analyse du DS CGT.

Ensuite, sur le rythme sur le CSE elle dit qu'on a eu une réunion ordinaire celui d'Avril était sur la question santé et sécurité qu'elle ne s'est pas mise d'accord sur l'ordre du jour et que la réunion n'a pas pu se tenir. Elle ajoute qu'on n'a pas de règlement intérieur où elle dit que ce n'est pas la direction qui bloque, qu'ils ont fait une proposition de règlement intérieur et aujourd'hui on est en mai on n'a toujours pas de règlement intérieur, nous n'avons toujours pas la création de la CSSCT, elle était à l'ordre du jour de la toute première réunion en mars, elle ajoute elle veut bien qu'on met tout sur leur dos mais on a aussi une grosse partie du mauvais fonctionnement de l'instance qu'il n'est pas de leur responsabilité. La présidente tenait à souligner cela, elle espère qu'il y aura rapidement une instance qui fonctionne avec une mise en place de la CSSCT avec une formation CSSCT elle dit que FO est venue vers elle pour faire cette formation. Elle dit qu'elle imagine que la CGT va aussi revenir vers elle pour demander à faire la formation CSSCT. Elle dit que ce sont des choses qu'il faut mettre en place et que les os ont aussi leur travail à faire de leur côté.

Jérémy GRACA intervient, il tenait à rebondir par rapport aux casques, un outil de sécurité important admet-il mais que les vélos ne sont pas adaptés par exemple par rapport à la morphologie et provoque des accidents sur les vélos comme les vélyvelos. Il ajoute aussi que les livreurs prennent des vélos avec les moyens qu'ils ont qui ne sont pas adaptés aux distances et cela pose des problèmes de sécurité SURTOUT avec des distances 5 6 voire 7 km.

La présidente répond c'est pour cela qu'on en discute durant les réunions et Hugo ajoute qu'il ne faut pas que les livreurs n'hésitent à faire remonter les informations du terrain. Il dit qu'il va essayer de se déplacer un maximum sur le terrain il dit ce serait intéressant d'avoir des échanges à ce sujet la.

Le DS FO dit qu'il y a énormément d'accident pas forcément grave dû aux matériels utilisés. La location du vélo par rapport à la convention collective ce

n'est pas bon que c'est à l'employeur de fournir un vélo adapter aux salariés. Si on utilise notre véhicule personnel qui n'est pas garanti de sécurité parce que les salaires ne sont pas si élevés si la personne fait un accident cela peut le handicaper financièrement et physiquement si l'accident est grave. C'est pour cela ce sont des sujets sur laquelle il faut se pencher selon Jérémy GRACA.

Ludovic voudrait poser des questions, à savoir quel matériel si l'utiliser un vélo électrique un vélyvelo ou un vélo mécanique ?

Sur combien d'heures il devait travailler ce jour ci, s'il a eu une pause ?

A 20h 30 il ne fait pas nuit, est ce qu'il y a quelque chose qui vous a interpellé, niveau de la circulation ?

Hugo dit qu'il n'a pas de réponse à apporter sur le matériel il aurait bien voulu s'entretenir avec Bilal , pour ce qui est de la circulation il dit que c'est le rapport de police qui va donner plus d'élément et sachant qu'entre temps

Il y aura de nouveaux éléments qui entreront en compte.

Est-ce du matériel d'un prestataire demande Ludovic ?

Hugo dit que pour le moment il n'est pas en mesure de répondre.

Ludovic dit que c'est un élément essentiel par rapport au contrat de travail.

Hugo invite à Ludovic de demander la tram qu'à Aymeric Vidal par rapport aux accidents de travail que Hugo lui a transmis.

Hugo rebondit sur les chiffres qui ont été demandé sur la BDESE avec étonnement mais il dit qu'il y a des indicateurs concrets qu'il pourra transmettre parce qu'ils sont important pour le comité et pour les évaluations de mise en place d'action il en a parlé hier, il y a une obligation réglementaire d'avoir un document unique ajoute Hugo.

L'idée pour Hugo est de le mettre à jour de travailler ensemble, et de surtout définir un plan d'action la finalité. Encore une fois, c'est définir des mesures les plus pertinentes possibles, tous ces éléments là c'est de la matière la déontologie ce qu'on peut faire en parallèle pour que cela évolue faut que ce soit quelque chose de vivant il comprend qu'il y a des choses qui n'ont pas été mise en place qui a été demandé il réaffirme que cela se fait à travers un plan d'action.

Il y a des éléments qui seront présentés de toute manière, ajoute Hugo.

Pour les questions que le DS de la CGT a posées Hugo ne peut pas répondre.

Ludovic demande, est ce sur la ville de Rennes où il y a eu deux accidents il demande si c'est une ville par rapport aux effectifs le taux d'accident est élevé ?

Hugo répond par rapport aux effectifs, il n'y a pas un taux d'accidentologie qui est majeur dans cette ville Paris pas étonnement Marseille Lyon et Lille sont largement au-dessus.

Ludovic ajoute qu'il n'a pas accès au tram il demande dans le cadre des réunions extraordinaires qu'on aura pour les AT il faudrait qu'il soit prévu dans la convocation, quel type de matériel utilisé, quel type de contrat, la planification des autres salariés, est ce qu'il était tout seul est ce qu'il était 2 est ce qu'il était plusieurs, faudrait potentiellement le nombre de salarié et le nombre de commandes ce jour précis, l'humidité le changement de température brusque, les types de contrat, il a appris pour l'accident de Limoges dans le cadre syndical que le salarié était capitaine, c'est important parce que les capitaines sont des relais entre les livreurs et les DC, avec une ville remote comme Limoges, ce n'est pas la même chose quand c'est un livreur et quand c'est un capitaine qui a un AT.

Quel process à avoir quand c'est le capitaine qui a un accident cela interroge le DS CGT sur qui peut s'occuper dans ce cas de la personne en cas d'accident, vu que c'est au capitaine de prendre des photos deux jours plus tard. Ce sont tous ces éléments que vous avez qui doit être exposé, ajoute Ludovic.

L'inspecteur du travail ajoute qu'en effet les horaires de travail sont des sujets pertinents concernant l'enquête.

La présidente intervient, en disant comment une tempête d'ouragan entraine un accident, elle dit qu'Hugo a eu deux jours pour préparer son compte rendu concernant l'accident, Hugo ajoute que la tram d'investigation est bien faite. Il dit qu'il va la présenter et qu'elle va évoluer avec les éléments que Ludovic a évoqué et qu'on soit formé sur les méthodes d'analyses par exemple l'arbre des causes n'est pas évidente pour Hugo.

La présidente rappelle l'importance de se former en expliquant la durée de la formation en allant vers elle pour consulter des dates à prendre.

Bilal est en observation pendant un mois.

Hugo sur l'accident de Paulin il pourra transmettre sur ceux qu'il a fait il n'a pas d'élément à ajouter sur l'accident de Paulin où il s'est fait percuté par l'arrière par une voiture. Hugo dit qu'il a tous les éléments l'heure le lieu comment pourquoi.

Ludovic rappelle qu'on est géo localisé par scoober et il ne comprend pas pourquoi pendant plusieurs minutes on n'a pas pu savoir où il se trouvait exactement.

Jérémy dit que c'est Paulin qui l'a informé de l'accident de Bilal, il a réussi à l'avoir en contact et avoir une photo de lui ensanglanté.

Ludovic demande, qui a réussi avoir tous ces éléments ce n'est pas le capitaine,

Jérémy répond c'est un livreur mais qu'il ne sait pas qui est ce.

Il pense qu'il faut interroger les livreurs de Rennes qui ont surement des informations.

Hugo dit qu'ils ont tout fait pour avoir les informations mais qu'ils ne savaient pas que les livreurs ont eu des informations.

Ludovic dit que si les livreurs avaient été formés pour réagir en cas d'accident du travail on aurait évité un certain nombre de discussions qu'on a actuellement, il ne sait pas si ça aurait diminué les accidents mais cela aurait plus efficace pour l'enquête.

Ludovic propose que les salariés soient formés en cas d'accident.

Hugo ajoute qu'il faut un process pour cadrer les accidents et des points à améliorer.

Ludovic dit qu'il n'y a aucun encadrant la nuit ni le week end et que les livreurs se retrouvent livrer à eux-mêmes en cas d'accident.

- Versement des budgets du CSE et ouverture des comptes bancaires

Ouverture des comptes bancaires.

Jérémy Graca dit qu'il a trouvé ce point important pour différentes raisons.

Déjà, pour voir les salariés en général pour l'at pour savoir dans quels conditions il travaille pour faire remonter des informations qui peuvent éviter des accidents et également pour le PSE pour connaître les profils des salariés.

Aymeric Vidal et Alassane SY n'étant pas la et en formation ils doivent faire l'ouverture en parallèle.

Vote en faveur de l'ouverture d'un compte bancaire à l'unanimité.

- Consultation du registre unique du personnel

La présidente dit que le registre est consultable en format papier les documents ont été apportés à la fin de la réunion.

Jérémy GRACA dit que c'est vrai quand ils ont consulté la BDESE le registre unique du personnel était présent.

L'inspecteur souligne que ce n'est pas pratique d'avoir le registre unique du personnel sous format papier et que ce serait mieux de manière dématérialisée.

La présidente dit que cela fait 6 mois qu'ils sont en train d'ouvrir un avec un prestataire qui s'appellent Hector pour avoir la BDESE de manière digitalisée apparemment cela prend beaucoup plus de temps que prévu.

Elle est consultable dans les locaux aussi à Lyon prochainement.

Il doit aussi être précisé dans le registre le contrat et le planning, souligne l'inspecteur.

Le DS FO dit pourquoi il a demandé le registre du personnel parce que la dernière fois il l'a demandé à la DRH de le consulter et la DRH a refusé selon Jérémie elle aurait demandé quel article de loi autorise à consulter celui-ci.


La présidente dit qu'elle n'a pas refusée mais qu'elle a demandé quel article du code du travail elle dit que le DS FO la fournit et la dedans il n'y a pas de sujet.

C'est normal selon la DRH de demander ce genre d'information, et pour l'inspecteur quand les élus auront le budget le ds FO pourra acheter le code du travail.


Jérémie GRACA dit qu'il savait qu'elle était consultable il a demandé quand c'était possible Madame Crevel répond qu'elle n'avait pas son code du travail sur elle pour vérifier les propos du DS FO.

Jérémie GRACA rétorque en disant ce n'est finalement pas à lui qu'il faut acheter un code du travail.

Il répond c'est par rapport au PSE qu'il a demandé cela, la présidente s'excuse de pas connaître par cœur le code du travail.

DocuSigned by:

3DA1FFB04CF04FB...
Laurence Crevel

HRBP Takeaway.com Express France SAS

DocuSigned by:

1B31A08318EA435...
graca

Secrétaire de séance

Ordre du jour

- validation du PV
- documents d'entreprise qui doivent être communiquer au élus
convention collective et accord d'entreprise
présentation relative à la situation économique, juridique et financière de just Eat, la masse
salarial
- les actionnaires de plus de 10% de la société
- projet sur la formation des élus du CSE
- mise en place du secretaire adjoint et trésorier adjoint
- validation du règlement interieur
- accord de mise en place de la CSCT
- les 4 plus gros salaires de just eat
- les problèmes sur les bultins de salaire (fevrier)